

# COURRIER UNIVERSEL DU CITOYEN HUSSON.

Du 11 Frimaire, l'an 4 de la République française. (Mercredi 2 Décembre 1795 v. st.)

*Observations sur le bruit qu'on fait courir que Pache, Thuriot etc. doivent être nommés maires de Paris. — Réfutation d'une indécente diatribe de Charles Duval contre Tronchet. — Suite de la discussion sur les journalistes salariés. — Rapport sur l'établissement de l'impôt progressif.*

Cours des ch. du 10 frim.		Prix des marchandises.	
Ams.	$\frac{27}{4}$ c.	Café St-Dom . . . .	
Bâle.	$\frac{31}{4}$	Sucre d'Hambourg .	
Ham.	25500	Dito, d'Orléans . . .	
Gên.	12500	Savon de Marseille .	
Liv.	13000	Dito, de fabrication .	
Espag.		Chandelle . . . . .	
Barres.	6300	Assignats de 10,000 <sup>fr</sup> contre 1000 . . . .	1 p. $\frac{2}{3}$ p.
Or fin.	14000		
L.	3600		
Arg. m.	les 24 liv.		
Inscr.	227 p. $\frac{2}{3}$ b.		
Bons.	5 p. $\frac{2}{3}$ p.		

Le prix de l'abonnement est de 150 liv. pour 3 mois. On s'adresse, pour souscrire, au citoyen HUSSON, rue d'Antin, n<sup>o</sup> 8.

Le prix de la souscription ayant été porté à 150 livres pour trois mois, à dater du 1<sup>er</sup> frimaire, nous prévenons nos abonnés qu'on a fixé le temps de leur abonnement au prorata de l'argent qu'ils ont envoyé.

L'abonnement pour les pays étrangers, est de 6 livres en espèces, pour 1 mois.

## NOUVELLES DIVERSES. RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. PARIS, le 10 frimaire.

Les journaux rédigés par de ces patriotes purs, par excellence, ou de vendémiaire, (il faut avertir nos lecteurs que ces noms sont adoptés par une certaine classe d'hommes appelés autrefois terroristes, ou par leurs amis), ces journaux nous préparent de leur mieux à des événements bien incroyables, et qu'on auroit cru impossibles il y a trois mois.

On lit textuellement dans le Batave du 7 de ce mois: « Si donc, comme on le publie, Vouland est secrétaire de » Carnot, Dhem médecin en chef de l'armée de Sambre » et Meuse, Jambon Saint-André ambassadeur à Gènes, » Thuriot, Cambon, Linder, Amar et Barrère maires de » Paris, etc. etc.; que nous importe. »

Que nous importe grand Dieu! quoi, il ne nous importe pas que les exécrables satellites de la tyrannie de Robespierre, que les assassins du peuple français ne soient point placés à la tête des municipalités de Paris, n'occupent point les places les plus importantes dans la plus grande des cités de la France! j'aurois autant qu'on me dit; si les patrouilles chargées de veiller la nuit à votre sûreté, sont composées de voleurs et d'assassins, que nous importe? Robespierre, Jourdan, Lebon, Carrier, que vous êtes malheureux de n'avoir pu parvenir jusqu'à cette bien-heureuse époque; vous auriez encore avec le pouvoir dont vous avez fait un si digne usage, l'approbation et les encouragemens du patriotisme pur; car comme dit très bien l'auteur du Batave, » on trouve pour remplir les places, beaucoup » d'hommes qui, ayant suivi le chemin de la révolution, » n'ont pas été atteints plus ou moins de la fièvre qu'elle » communiquoit. »

Si des critiques de mauvaise humeur trouvoient quelque chose à redire à l'excès révolutionnaire de vos mesures, vous auriez des hommes tout prêts à vous justifier. C'est l'effet de la fièvre, diroient-ils. Où sont les hommes qui n'aient pas eu la fièvre? je crois qu'on en trouveroit un peu à l'auteur du Batave en lui tâtant le pouls.

Un des caractères le plus frappans de notre révolution, et qui sans doute n'échappera pas à l'œil impartial de la postérité, c'est la lâcheté que nos révolutionnaires ont portée jusques dans le crime.

Les noms de Marius et de Scylla me font frémir; je ne les vois jamais qu'entourés de victimes et de bourreaux,

« Et lavant dans le sang leurs bras ensanglantés. »

Le temps, dans sa course rapide, ne peut diminuer l'horreur universelle qu'inspire encore, après plus d'un siècle, la mémoire de l'assassin Cromwell; mais au moins ces hommes semblent ils commander l'admiration par de brillantes qualités, et sur-tout par leur courage.

Marius défut les Cimbres, Scylla vainquit et fit prisonnier Jugurtha, et Cromwell fut un des plus grands capitaines de son siècle.

Mais, de nos jours, quels hommes ont aspiré et réussi à nous donner des fers? des misérables qui n'avoient que



Paudace de faire assassiner des victimes dans des prisons : un Danton , qui trembloit à la vue d'un poignard ! Un Robespierre , qui tomba en défaillance à l'hôtel-de-ville , lorsqu'on lui proposa de marcher à la tête des canonniers contre la convention !

On ne citeroit pas dans cette révolution un seul trait de grandeur d'ame , de générosité envers un ennemi vaincu ; que dis-je ? la clémence , cette vertu qui a fait pardonner à Jules-César vainqueur , le parricide de ses victoires , n'a-t-elle pas été de nos jours érigée en crime ? N'avons-nous pas eu la faction des indulgens ? et Camille-Desmoulins , pour avoir prononcé indiscrètement le mot de clémence , jusqu'alors si révérent , a été lancé sur l'échafaud par Saint-Just , qui ne pouvoit lui pardonner d'avoir dit que M. le chevalier de St-Just se regardoit comme la pierre angulaire de l'état , et qu'il portoit sa tête comme un sacrement.

Mais , hélas ! quelle vertu a pu trouver grace devant ces athées devenus pour le malheur des peuples , les rois de la terre ? L'héroïsme du dévouement étoit aussi un crime à leurs yeux ; ils auroient fait guillotiner Pylade , pour le punir de son amitié pour Oreste. N'ont-ils pas fait plus ? n'ont-ils pas fait guillotiner Malesherbes ?

J'avois cru que le 9 thermidor en détruisant la tyrannie décevraient , nous rendroit enfin la morale avec la liberté ; je m'étois flatté qu'elle étoit passée sans retour , cette époque , non moins honnête que fatale , où tout étoit crime , excepté le crime , suivant la belle expression de M. de La Harpe. J'ignore si nous sommes destinés à revoir les échafauds de Robespierre ; mais déjà l'on recommence parmi nous le langage des Hébert et des Chumette.

Il existe un malheureux journal , dit des Hommes libres , qui se débite sous le nom de Charles Duval , l'un de ces méchants imbécilles , suppôts obscurs du terrorisme , qui employoit jadis l'ancienne mont-gre. Dans cette feuille , qui , comme autrefois le père Duchêne , est l'égoût de toutes les immondices jacobines , on fait chaque jour l'apologie de toutes les horreurs dont la France a si longtemps gémi ; on s'attendrit sur les brigands de prairial ; on s'efforce d'achever la ruine de la morale publique , en dénaturant toutes les idées et toutes les actions. Hier , encore , il s'indignoit de voir Tronchet nommé à la présidence du conseil des anciens ; et quel est le crime de Tronchet , à ses yeux ? C'est d'avoir été le défenseur officieux de Louis XVI. Et pour qu'on ne m'accuse pas d'altérer le sens de l'auteur , voici ses propres paroles :

« Tronchet , s'écrie-t-il , oh ! tout le monde se souvient du zèle qu'il a montré dans l'affaire de Louis XVI qui l'avoit choisi pour son défenseur officieux. Tout le monde se souvient des larmes qu'il a versées lors du jugement de son cher client. Vous allez , disoit-il , le mouchoir aux yeux , en sortant de la convention nationale , vous allez voir mon meilleur ami et le plus honnête homme du monde. Tronchet donc , le défenseur officieux de Louis XVI , un des plus lamentables pleureurs du tyran de son pays ; Tronchet , nommé à la présidence du conseil des anciens ! et ce qu'il faut remarquer , afin que toute la France sache bien que ce n'est pas la majorité qui l'a appelé là. Tronchet a été nommé à quarante neuf voix seulement , dont la plus grande partie ne connoissoit sans doute ni ses soins ni ses regrets pour son meilleur ami , Louis XVI ».

Oh ! combien il faut compter sur la perversité de ses lecteurs , pour oser écrire d'aussi abominables phrases !

Accuser un homme d'avoir défendu son semblable dans le malheur ! de l'avoir défendu de bonne foi ! avec zèle !

avec sensibilité ! Auriez-vous mieux aimé qu'il trahit son client et qu'après avoir promis de le défendre , il le devoit secrètement à vos fureurs ? Mais , d'êtes-vous , ce client , c'étoit un tyran ; un tyran ! comment osez-vous prononcer ce mot ? vous , qui avez servi sous Robespierre ! Tant d'atrocités fatiguent le cœur et le déchirent !

Hommes généreux ! vous , qui pour défendre un prince que vous croyiez innocent , avez bravé les clameurs de la multitude et les poignards des assassins , ne craignez pas pour votre gloire les noirs complots des méchans ; ne craignez pas que la postérité donne au lâche Target la couronne qui vous est due ! Malesherbes , Tronchet , Deseze , vos noms seront révérents sur la terre , tant que le respect pour le malheur , la fidélité envers l'infortuné , le courage et l'humanité obtiendront les hommages des mortels ! Vous brillerez au milieu de cette longue nuit du crime , de tout l'éclat de la vertu la plus pure ! Et si quelque jour les étrangers reprochoient à nos neveux d'habiter la patrie de Robespierre et de Danton ; il est vrai , diront-ils , mais c'est aussi la patrie de Tronchet , de Deseze et de Malesherbes !

*Note du rédacteur.*

L'indignation dont j'avois été saisi à la lecture de l'indécente diatribe du Journal des Hommes-Libres , m'avoit mis la plume à la main ; j'avois jetté sur le papier quelques idées , que j'allois livrer à l'impression , lorsque j'ai lu l'article que je viens de transcrire dans le Tableau de Paris. J'ai jugé que l'auteur avoit mieux fait que moi , et je n'ai point hésité à présenter son ouvrage à mes lecteurs.

## CORPS LÉGISLATIF. CONSEIL DES CINQ CENTS. Présidence de CHÉNIER.

*Suite de la discussion sur la distribution des journaux salariés par le gouvernement.*

ALLIEN. Je suivrai l'exemple de Pénitères , et j'apporterai à combattre son opinion , la même modération qu'il a employée à l'émettre. Mon intention ne sera jamais de ramasser aucun gland de discorde qui pourroit être jetté dans cette assemblée.

Rappelez-vous l'époque à jamais mémorable du 13 vendémiaire , où la république échappa à la fureur du royalisme , où des milliers de journaux gratuitement , et avec profusion , répandus dans les départemens et les armées , corrompoient l'esprit public , excitoient les citoyens à la révolte , et les soldats à la désertion ; tous ces journaux payés par Pitt , étoient entre ses mains un puissant levier contre-révolutionnaire. Ce ne sont pas ici des mots ; la correspondance de Lemaitre prouve avec quel art étoit ourdie la conspiration , pour faire égoïser les patriotes. Que devoit faire le gouvernement ? tourner contre ses ennemis les mêmes armes dont ils se servoient pour l'attaquer : il appella des écrivains au secours de la république attaquée de toutes parts. Il y eut des hommes assez généreux pour s'opposer , comme une digue au torrent royaliste ; ils eurent le bonheur de réussir , et nous leur devons en ce moment le juste tribut de notre reconnaissance. Ils ont pu quelques fois s'égarer dans leurs pensées , émettre des opinions exagérées , c'est le sort de l'humanité ; mais ces légers écarts doivent-ils faire proscrire la distribution de leurs feuilles dans cette enceinte ? je ne le pense pas. Le gouvernement a dit : Si nous envoyons les feuilles patriotiques



aux administrations, elles resteroient entre les mains des comités ; notre but sera marqué, le plus sûr moyen de les faire circuler avec fruit, c'est de les confier aux représentans du peuple, ainsi se propageront les principes républicains. Sans doute un jour viendra où ces distributions journalières devront être supprimées, quand la république avertisse sur de sûrs et solides fondemens, n'aura plus rien à craindre des secousses contre-révolutionnaires, ce moyen subsidiaire sera supprimé ; mais le moment n'est pas encore arrivé. Au reste, s'il est un député qui ne goûte pas les principes consignés dans ces feuilles, qu'il les garde chez lui ; mais qu'il laisse aux autres la faculté de continuer par elles avec ses commettans, ce moyen favorise les paires, et j'avoue que je suis de ce nombre. J'appuie l'ordre du jour.

VILLERS. Je partage les principes développés dans les journaux qu'on nous distribue, mais je ne goûte nullement les personnalités qu'ils renferment. Cette question peut être examinée sous deux rapports, la politique et l'économie ; est-il politique de laisser au gouvernement le droit d'influencer l'opinion publique. Si vous laissez ce levier entre ses mains, quelle latitude vous lui accordez, pour pervertir cette même opinion, et la diriger même contre vous ! Je sais que depuis le 9 thermidor elle a été dénaturée et corrompue par des écrivains royalistes et contre-révolutionnaires ; je sais qu'elle a été rétablie dans sa primitive pureté par les écrivains patriotes ; mais si vous ne mettez des bornes à une pareille mesure, je crains qu'on n'outrage les limites de la sagesse, et qu'on nous jette dans un excès que tout commande d'éviter. Quant à l'économie il n'est personne qui ne sente de quelle importance elle est en ce moment, où l'état est obéré par des dépenses excessives ; je pense donc que vous ne pouvez souffrir plus long-temps les distributions journalières qui vous sont faites, et je demande qu'on les supprime à l'instant.

La partie gauche réclame la clôture de la discussion. Le président consulte l'assemblée, et la discussion est fermée.

LE PRÉSIDENT. Je mets aux voix l'ordre du jour.

DEFERMONT. Je demande la division.

GÉNÉSIÈUX. La discussion est fermée.

GAYONARD, BENTABOLE et LESAGE-SÉNAULT s'écrient : L'ordre du jour, l'ordre du jour.

GÉNÉSIÈUX. Président, consultez l'assemblée, pour savoir si Defermont sera entendu.

Le président consulte l'assemblée ; le bureau composé de LOUVET et de CRASSOUS, reste indéterminé.

La gauche soutient qu'il y a du doute. Le président déclare qu'il n'y en a point, et que Defermont a la parole.

GÉNÉSIÈUX. Je demande la parole contre le président.

Cependant Defermont est à la tribune ; Crassous et Génésieux sont à côté de lui ; Lehardy de sa place s'écrie qu'ils ne doivent pas y être ; la gauche demande l'ordre du jour sur le tout ; la droite s'y oppose.

LE PRÉSIDENT. La division réclamée par Defermont, est de droit ; ainsi il doit avoir la parole. (Murmures, agitations.)

LESAGE-SÉNAULT et TALLIEN. Président, la contre-épreuve.

Le président consulte de nouveau l'assemblée, pour savoir si Defermont sera entendu. Le président déclare que Defermont a la parole (Nouveau tumulte).

LESAGE-SÉNAULT, de sa place. Il n'y a pas de doute, Defermont n'a pas la parole ; l'appel nominal. (Le calme se rétablit.)

DEFERMONT. J'avois demandé la parole pour...

GÉNÉSIÈUX. Je demande la parole...

CENT VOIX. Tu n'as pas la parole, c'est Defermont.

GÉNÉSIÈUX. Je la demande pour répondre à la prétendue division.

DEFERMONT. Si je me trompe, on me fera facilement revenir de mon erreur ; mais ce ne sont pas les murmures et les cris qui m'empêcheront d'émettre mon opinion. (Violens murmures de la gauche.)

Lorsqu'une proposition est simple, et qu'on demande l'ordre du jour, celui-ci doit être mis aux voix, mais quand elle est complexe il faut s'expliquer. Or, telle est la proposition qui vient de vous être faite. On a demandé que les commissaires chargés de distribuer les journaux dans cette salle, cessassent une pareille distribution. Mais parmi ces écrits, il en est qui ne méritent pas une pareille exclusion.

LOUVET. Je demande la parole. (Murmures et agitations.)

DEFERMONT. Il en est d'autres où l'on ne se borne pas à critiquer les personnes, à censurer les actes du conseil, ceci est une suite de la liberté de la presse, mais où l'on cherche à égarer l'opinion publique. Sans doute il est avantageux à ceux d'entre nous qui sont paresseux, ou qui n'ont pas le temps de correspondre avec leurs commettans, de trouver dans un journal bien fait, une ressource toute prête pour savoir ou maintenir le patriotisme dans leurs départemens ; mais peut-on se flatter d'atteindre à ce but, avec des écrits ou par des sarcasmes répétés ? on annonce au peuple que vous ne vous occupez que de *rebus*, et non des grands intérêts de la patrie ; que vous avez traité les finances en financiers, et non en hommes d'état, etc. je demande si, avec de pareils ouvrages on peut éclairer l'opinion publique ? Peut-être faut-il quelque temps encore réchauffer le patriotisme ; mais je crois le moyen qu'on emploie, peu propre à remplir ce but. Ce n'est pas que je redoute la censure d'un écrivain périodique, je suis au-dessus de pareilles attaques. Si je me trompe, c'est le sort de l'humanité, je le partage avec bien des gens ; mais mes sentimens sont connus ; ils n'ont jamais varié depuis la révolution.

Dans les feuilles qu'on nous distribue, il en est une qui présente des réflexions sages, des analyses bien faites ; il en est une autre qui se permet des personnalités déplacées. Je désapprouve celle-ci, et je ne veux pas qu'elle me soit remise chaque jour entre les mains, comme si je la payois. Je parle du journal des patriotes de 89, et je demande qu'il ne soit point envoyé dans mon département où il y a beaucoup de patriotes de 89, mais tellement prononcés, qu'ils ont renvoyé ce journal à son adresse.

GÉNÉSIÈUX. Je ne veux exciter aucune discorde, mais je soutiens que si vous adoptez la division proposée par le préopinant, vous porterez un jugement défavorable contre des patriotes. (murmures.) Ceux mêmes dont les journaux continueroient à être, par votre ordre, distribués dans cette enceinte, se trouveroient lésés de la préférence.

Je sais que la motion de Pénier n'est pas contraire à la liberté de la presse ; mais n'est-il pas utile encore que le gouvernement fasse distribuer l'antidote contre le poison, que disséminent en ce moment les journaux ressuscités depuis le 13 vendémiaire ? On sait qu'aujourd'hui l'esprit public est froid, il faut le réchauffer. Envoie-t-on aujourd'hui, comme autrefois, des adresses brillantes de patriotisme ? Couvre-t-on votre bureau d'offrandes patriotiques ? Non, tous les cœurs sont glacés.



Si vous n'avez point de journal officiel, où insérerez-vous des pièces propres à raviver l'opinion publique? à qui remettrez-vous vos notes? quant à moi, je le déclare, je ne connois point de journaux à qui je puisse confier les miennes. Défermont demande la division pour le journal des patriotes de 89. Quoi! parce qu'il s'est permis quelques personnalités, vous en proscrirez la distribution dans cette enceinte! Vous n'auriez donc pas le courage d'entendre des censures dirigées contre vous? Quelle foiblesse! (Murmures).

Au reste Réal a grand soin de se rectifier, toutes les fois qu'un citoyen lui fait passer des réclamations. Son journal est fait avec la plus grande impartialité; mais il est difficile de conduire toujours sa plume de manière à ne se tromper jamais. Quand le cas arrive, et que quelque numéro se trouve dans de mauvais principes, on n'a qu'à le garder chez soi et ne pas l'envoyer dans son département: mais lorsqu'il attaque le fanatisme, le royalisme, l'aristocratie, hâtons-nous de l'envoyer, et ne laissons pas aux journalistes éhontés, la cruelle satisfaction de pervertir l'esprit public, sans y porter remède. Je m'oppose à la division, et je demande l'ordre du jour.

Le président met aux voix l'ordre du jour; l'épreuve paraît douteuse.

UNE VOIX, de la droite. L'ordre du jour n'a pas passé.

UNE VOIX, de la gauche. Nous le ferons passer.

Le président consulte de nouveau l'assemblée; l'ordre du jour sur le tout est adopté.

LE PRÉSIDENT. J'annonce au conseil que demain on tirera les numéros des places que chacun doit occuper pendant le mois.

Dans la séance du 3, le directoire exécutif avoit demandé au conseil de fixer les indemnités à accorder aux administrateurs, soit de département, soit de district, pour le séjour de deux décades qu'ils sont obligés de faire dans les chef-lieu, à l'effet d'y procéder à la reddition de leurs comptes.

Sur le rapport de la commission nommée *ad hoc*, le conseil arrête que l'indemnité à accorder pendant ces deux décades, aux administrateurs de département, sera basée sur les traitemens dont jouissent ces administrateurs, et que l'indemnité des membres de districts, ne sera que les trois quarts de celle des administrateurs de département. Les administrateurs qui résident au chef-lieu ne toucheront que la moitié de l'indemnité.

#### Séance du 10 frimaire.

Le conseil, dans la séance du 7 avoit renvoyé à la commission des finances l'examen de la question de savoir s'il ne conviendrait pas d'établir un impôt progressif.

Organe de cette commission, Dauchy fait un rapport sur cette question importante. L'impôt progressif, dit-il, est difficile, vexatoire, inexécutable; il suppose dans le gouvernement une force étonnante, et l'activité la plus grande dans les agens qu'il emploiera. Il faut pour le percevoir que le fisc connoisse à la fois et l'étendue des propriétés de chaque citoyen, et l'état de ses dettes: de-là s'établit une inquisition fiscale, redoutable aux propriétaires; de-là chaque particulier morcelle ses fonds dans des placemens obscurs; enfin, cet impôt progressif éteint l'émulation pour le travail, par la crainte qu'il inspire d'être inquiété dans la possession des fruits de ses peines. D'ailleurs un pareil impôt ne produit pas tout ce que les calculs du cabinet ont présenté à l'homme qui ne connoit que la théorie. Personne n'ignore que l'em-

prunt forcé, auquel devoient être assujettis les citoyens possesseurs de mille livres de rente et au-dessus, n'a produit, malgré la force révolutionnaire, que 175 millions au lieu de deux milliards qu'on s'en promettoit.

L'impôt progressif est injuste, impolitique, impitoyable, révolutionnaire; il est le germe de la loi d'airain. Le citoyen aisé doit trouver dans les lois la garantie de ses propriétés, et non le principe de leur ruine. C'est au corps législatif à se prononcer fortement contre tout principe subversif de l'ordre social, en annonçant d'une manière invariable l'intention formelle où il sera toujours de maintenir les propriétés. Persuadée de vos sentimens à cet égard, la commission des finances n'a fait aucun travail sur l'impôt progressif.

Cependant les besoins de la guerre exigent des ressources immenses, et les contributions actuelles ne sauroient les fournir. D'un autre côté, ce n'est point en temps de guerre que doivent se prélever des impôts forcés, jamais cela ne s'est vu; les citoyens déjà fatigués par la cessation du commerce, et les autres maux qu'entraîne la guerre, seroient hors d'état de les payer; témoins les départemens du Nord, de la Somme, de la Moselle, etc., qui ont fait depuis la révolution d'immenses sacrifices, et qu'une taxe de guerre acheveroit de ruiner.

La seule ressource qui nous reste, est de faire une échelle de proportion sur la contribution foncière; et si l'on veut établir de nouveaux impôts, ils doivent être perçus sur les branches indirectes des revenus publics, tels que le timbre, l'enregistrement, etc.

VILLETARD. Chaque citoyen doit payer, à raison de la garantie, plus grande qu'exige sa propriété. Est-il juste de faire tomber une taxe extraordinaire sur le pauvre, comme sur le riche? Les pauvres ont donné leurs enfans à la patrie, c'étoit toute leur richesse; le riche à tous les siens par des réquisitions. Il faut donc que celui-ci paye d'un côté ce qu'il a refusé de payer de l'autre; je conclus à l'impôt progressif.

DUMOLARD. J'ai une observation bien simple à faire au conseil. On a proposé une taxe progressive; la commission s'est occupée de cet objet, et Dauchy, en son nom, vous a fait sentir les inconvéniens de cet impôt.

Villetard s'élève contre les conclusions du rapporteur; mais si son système pouvoit être adopté, la constitution seroit renversée.

En effet, l'article... porte que les contributions de toute nature doivent être réparties entre tous les contribuables, à raison de leurs facultés. Le législateur constituant a bien senti, qu'en raison des circonstances, le corps législatif pourroit un jour être entraîné à porter atteinte aux propriétés. Voilà pourquoi il a défendu le prélèvement d'autres impôts que de ceux qui seroient proportionnels aux fortunes. Mais il est un moyen de fournir à nos besoins, c'est celui qu'a développé, Gilbert des Molières; il consiste dans un emprunt forcé avec intérêt. La commission doit vous en faire un rapport.

J'ai entendu avec le plus vif intérêt le discours de Dauchy, il est parfaitement conforme aux vrais principes, et à l'intention où vous êtes de respecter à jamais les propriétés. Et comme il faut donner de l'éclat aux sentimens qui vous animent et les manifester à tous les citoyens, je demande que le discours soit imprimé, et que le conseil ne prenne aucune détermination sur cette motion, avant d'avoir entendu le rapport de la commission sur l'emprunt forcé.

Ces deux propositions sont adoptées.

Nouveaux  
résolutions

Cours

Amis.  
Bâle.  
Ham.  
Gènes.  
Liv.  
Espag.  
Barres  
Orfin  
L.  
Ecus, 2  
inc.  
Bons.  
Assignat.

Not  
Pitt q  
mois  
abonn  
quer  
L'abo  
en espè

N C  
R E F

Nos o  
malgré  
notre lig  
Balestrin  
cinq cen  
de nos di  
tance qu  
C: dern  
l'espère  
la côte  
Les Ang